



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025**

LE 13 OCTOBRE 2025 à 18 heures 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JULLOUVILLE, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 06 OCTOBRE 2025 PAR LE MAIRE, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR BRIÈRE Alain.

- *Effectif légal du conseil municipal : 19*
- *Nombre de conseillers en exercice : 19*
- *Nombre de conseillers présents : 14*
- *Nombre de conseillers absents représentés : 4*
- *Nombre de conseillers absents : 1*
- *Nombre de votants : 18*

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, M. CHÉRON Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. BISSON Jean-Claude, Mme PIERROT Christine

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme MARGOLLÉ Anne (pouvoir à Mme LEROUX Marie-Laure), Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme CASANOVA Sabine), Mme TABUR Caroline (pouvoir à M. BRIÈRE Alain), M. GESNOUIN Christian (pouvoir à M. CHARLOT Christian).

ABSENTS N'AYANT PAS REMIS POUVOIR : M. LOUIS Benoît.

*Ouverture de la séance à 18 heures 00*

~ ~ ~ ~ ~

**N° 13.10.2025/10 – LANCEMENT D'UN MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE, POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE ET LE DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

Monsieur le Maire expose :

Il a été délibéré au Conseil Municipal du 15 juillet 2025 que la commune de Jullouville porterait en direct le projet de Micro-crèche avenue des Frégates.

La commission micro-crèche s'est réunie le lundi 29 septembre 2025 afin d'étudier l'implantation du projet proposé :



**VILLE DE JULLOUVILLE**

Mairie – Place René Joly – 50610 JULLOUVILLE – 02 33 91 10 20 – mairiejullou@orange.fr



Monsieur le Maire propose de lancer un marché à procédure adaptée pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et pour la construction incluant notamment des critères environnementaux (énergie positive, solaire, etc...).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire de recourir à un marché à procédure adaptée pour l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et pour la construction d'une micro-crèche,
- Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'arrêté du permis de construire déposé au nom de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

REÇU le
14 OCT. 2025
SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Alain BRIÈRE

**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE LE**

- Transmission à la sous-préfecture d'Avranches le 14 OCT. 2025
- Reçu à la sous-préfecture d'Avranches le 14 OCT. 2025
- Publication en mairie de Jullouville le 14 OCT. 2025



Le maire de Jullouville,  
Alain BRIÈRE